

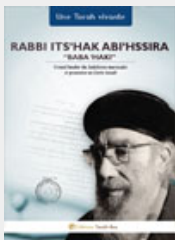


Traité Troumot

Michna 3 - Chapitre 10

הרודה פת חמה, ונתנה על פי חבית של יין של תרומה רבי
מאיר אוסר, ורבי יהודה מתיר. רבי יוסי, מתיר בשל חיטים;
ואוסר בשל שעורים, מפני שהשעורים שואבות.

Celui qui sort du four un pain chaud [profane] et qui le pose sur l'ouverture d'un tonneau de vin de térouma : Rabbi Méir interdit et Rabbi Yehouda permet. Rabbi Yossé permet s'il s'agit de pain de blé et interdit pour de l'orge, car l'orge absorbe [l'humidité du vin se trouvant en dessous].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions